

6 Décembre 2024

2024/020

Procès-verbal de séance du 6 Décembre 2024

Le Conseil Municipal de Moncaut, légalement convoqué le vingt-six novembre deux mille vingt-quatre (26 novembre 2024), s'est réuni en la salle du conseil de la mairie le vendredi six décembre deux mille vingt-quatre (6 décembre 2024), à 18h30, sous la présidence de son maire, Monsieur Francis MALISANI.

Etaient présents : Monsieur Francis MALISANI, Monsieur Olivier LAMOUREUX, Monsieur BUTTIGNOL David, Monsieur Bernard BOUGNAGUE, Monsieur Michel LABAT, Madame Nathalie LABAT, Monsieur Daniel PIERRE, Madame BOZZI Séverine

Etaient absents excusés : Madame Sandra DUPRE Monsieur Philippe SOULEAU, Madame SOURBES Josiane, Monsieur Grégory MASSARDI, Madame Claude VECCHI

Secrétaire de séance : Monsieur Olivier LAMOUREUX

Nombre de Conseillers en exercice : 13

Nombre de Conseillers présents : 8

Quorum Atteint

Ordre du jour

- Approbation du PV du 12 Novembre 2024
- Révision libre des Attributions de Compensation 2024
- Questions diverses

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux conseillers municipaux, ouvre la séance et annonce l'ajout d'une délibération au Conseil Municipal.

Approbation du Procès-Verbal du dernier conseil municipal.

Délibération n°019/2024

Objet : Révision libre des attributions de compensation

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 35 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°DE-161-2019 du 26 décembre 2019 instaurant la FPU (Fiscalité Professionnelle Unique) à compter du 1^{er} janvier 2020 ;

Vu le 1°bis du V de l'article 1609 nonies C du CGI (Code Général des Impôts) qui prévoit la possibilité de fixer librement le montant de l'attribution de compensation et les conditions de sa révision par délibérations concordantes du conseil communautaire, statuant à la majorité des deux tiers, et des conseils municipaux des communes membres intéressées ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°DE-002-2024 du 31 janvier 2024 approuvant le montant prévisionnel des attributions de compensation au titre de l'année 2024 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°DE-083-2024 du 13 novembre 2024 portant sur la fixation libre et révision des attributions de compensation 2024 ;

Monsieur le Maire rappelle que les attributions de compensation permettent de maintenir les équilibres budgétaires des communes membres et de leur EPCI, lorsqu'il y a transfert de compétences et de charges dans le cadre de la FPU (Fiscalité Professionnelle Unique). C'est une dépense obligatoire de l'EPCI, la fiscalité économique étant transférée de plein droit à l'EPCI.

La révision libre des attributions de compensation est soumise à approbation des communes membres concernées.

Il vous est proposé en annexe le montant révisé des attributions de compensation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide

- ✓ D'acter la révision libre du montant des attributions de compensation au titre de l'année 2024, conformément à l'annexe jointe,
- ✓ De notifier la présente délibération au Président de la Communauté de Communes.

Annexe : Attributions de compensations révisées

COMMUNE DE MONCAUT

6 Décembre 2024

2024/021

ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION 2024 -- REVISION LIBRE

COMMUNE	Montant au 31/12/2019	Mise à disposition agent pour missions d'archiviste et mise en place du RGPD	Participation aux frais de transport des sorties scolaires	Participation aux travaux de voirie	Travaux épaveuse/ broyage lit de la Gaule Commune de Bruch	Montant attribution de compensation 2024
ANDIRAN	46 151 €	- 170,07		-1 402,00 €		44 578,93 €
BARBASTE	106 803 €	- 1 026,32				105 776,68 €
BRUCH	96 275 €	- 476,72		9 805,00 €	8 850,00 €	114 453,28 €
BUZET-SUR-BAISE	359 417 €	- 841,15	562,00 €	-31 344,00 €		327 793,85 €
CALIGNAC	20 521 €	- 325,69	253,50 €	-1 240,00 €		19 208,81 €
ESPIENS	11 825 €	- 240,99	126,50 €			11 710,51 €
FEUGAROLLES	160 070 €	- 675,02	437,50 €			159 832,48 €
FIEUX	5 666 €	- 230,48				5 435,52 €
FRANCESSAS	96 823 €	- 487,88	716,52 €			97 051,64 €
FRECHOU	2 746 €	- 152,34				2 593,66 €
LAMONTJOIE	25 887 €	- 380,85		-619,20 €		24 886,95 €
LANNES	3 143 €	- 243,60		-3 938,00 €		-1 038,60 €
LASSERRE	821 €	- 63,69				757,31 €
LAVARDAC	310 887 €	- 1 530,62	650,52 €	-12 000,00 €		298 006,90 €
MEZIN	171 933 €	- 975,76	51,00 €			171 008,24 €
MONCAUT	18 380 €	- 391,35	566,50 €			18 555,15 €
MONCRABEAU	23 439 €	- 495,76				22 943,24 €
MONTAGNAC-SUR-AUVIGNON	12 403 €	- 430,75	250,01 €			12 222,26 €
MONTESQUIEU	60 125 €	- 503,64				59 621,36 €
MONTGAILLARD-EN-ALBRET	6 198 €	- 118,19				6 079,81 €
NERAC	1 373 255 €	- 4 819,05		-48 234,68 €		1 320 201,27 €
NOMDIEU	3 930 €	- 166,13		-3 714,50 €		49,37 €
POMPIEY	5 603 €	- 134,61				5 468,39 €
POUDENAS	15 678 €	- 137,89	221,51 €			15 761,62 €
REAUP-LISSE	17 030 €	- 401,20				16 628,80 €
SAINTE-MAURE-DE-PEYRIAC	22 002 €	- 209,47	128,50 €			21 921,03 €
SAINT-PE-SAINT-SIMON	2 198 €	- 125,42				2 072,58 €
SAINT-VINCENT-DE-LAMONTJOIE	7 119 €	- 154,31				6 964,69 €
SAUMONT	4 476 €	- 169,41				4 306,59 €
SOS-GUEYZE-MEYLAN	48 341 €	- 436,01	252,50 €	-3 888,60 €		44 268,89 €
THOUARS-SUR-GARONNE	1 728 €	- 147,09				1 580,91 €
VIANNE	69 959 €	- 654,01	172,50 €			69 477,49 €
XAINTRAILLES	13 308 €	- 260,03	53,00 €			13 100,97 €
TOTAL	3 124 140 €	-17 575,50 €	4 442,06 €	-96 575,98 €	8 850,00 €	3 023 280,58 €

Délibération n°020/2024

Objet : Amende de Police 2023 – Sécurisation carrefour entre la D208 et les rues des Faïences, Prest, Terrain de tennis

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu l'approbation de la charte de voirie d'Albret communauté

Monsieur le Maire expose que les travaux de sécurisation du carrefour entre la D208 et les rues des Faïences, Prest, Terrain de tennis sont éligibles au régime d'aide du Conseil Départemental de Lot-et-Garonne au titre de la répartition du produit des Amendes de polices.

Les travaux font apparaître un coût global de 14 879€ HT

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de solliciter une aide auprès du Département au titre de la répartition du produit des amendes de police.

QUESTIONS DIVERSES

Chocolats des anciens



Les chocolats de Noël des anciens seront distribués par Nathalie LABAT et Bernard BOUGNAGUE.

Fin de la séance 19h00

Les délibérations prises ce jour portent les **numéros 019/2024 à 020/2024**

Listes des membres présents :

Monsieur Francis MALISANI, Monsieur Olivier LAMOUREUX, Monsieur BUTTIGNOL David, Monsieur Bernard BOUGNAGUE, Monsieur Michel LABAT, Madame Nathalie LABAT, Monsieur Daniel PIERRE, Madame BOZZI Séverine

Signature de l'exécutif 	Signature du secrétaire de séance 
--	---